

Réunion publique du Conseil Municipal lundi 22 mars 2021 à 20h30

Présents : Messieurs Gilles Bonneau, Aurélien Loizeau, David Pinto, Xavier Rousseau, Sébastien Boisselier, Laurent Marty, Amalric Marot, John Deschamps, Cyril Villiellm, Mesdames Maria Vidal-Pereira, Vanessa Vastz, Marie-Claire Milot, Martine Tuchon, Lydie Gillot-Isquerdo

Absente : Maud Marquand (pouvoir à Aurélien Loizeau)

Secrétaire de séance : Martine Tuchon

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date 22 février 2021 est adopté à l'unanimité des présent(e)s.

I – Comptes administratif, compte de gestion 2020 commune et service de l'eau **Budgets primitifs 2021 commune et service de l'eau**

2021-03-01 : Affectation du résultat exercice 2020 Commune :

les membres du Conseil municipal après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2020 et adopté le compte administratif de la Commune de La Chapelle-sur-Oreuse, constatent qu'il fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 246.315,05 euros et un résultat déficitaire de la section d'investissement de 39.893,75 euros.

Le président de séance rappelle à l'assemblée que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le président propose à l'assemblée de prévoir la somme de :

- 45.793,75 euros au compte 1068 en recettes d'investissement,
- 200.521,30 euros au compte 002 en recettes d'exploitation

Le Conseil Municipal donne son accord,

2021-03-02 : Vote du budget primitif 2021 de la commune :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants. Ayant entendu l'exposé de Mr le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil décide, 14 (+ 1 pouvoir) voix POUR et 0 voix CONTRE, d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	253.053,75	253.053,75
Fonctionnement	690.781,30	690.781,30
Total	943.835,05	943.835,05

2021-03-03 : Affectation de résultat exercice 2020 - Eau et Assainissement

Les membres du Conseil municipal après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2020 et adopté le compte administratif de la Commune de La Chapelle-sur-Oreuse, constatent qu'il fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 62.101,39 euros et un résultat déficitaire de la section d'investissement de 7.908,51 euros.

Le Président de séance rappelle à l'assemblée que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Président propose à l'assemblée de prévoir la somme de :

- 15.408,51 euros au compte 1068 en recettes d'investissement
- 46.692,88 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal donne son accord.

2021-03-04 : Adoption du budget primitif 2021 Service Eau et Assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 mars de l'exercice auquel il s'applique, Mr le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants, Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil décide, 14 (+ 1 pouvoir) voix POUR et 0 voix CONTRE, d'adopter le budget primitif 2021 du Service de l'Eau comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	124.958,51	124.958,51
Fonctionnement	223.000,00	223.000,00
Total	347.958,51	347.958,51

II – Délibérations à prendre :

2021-03-05 : Achat d'isoloirs et d'une urne électorale

Le Maire informe le conseil municipal des dates des prochaines élections prévues les 13 et 20 juin 2021 et au cours desquels 2 bureaux de vote seront à organiser.

Il informe le conseil de la nécessité de faire l'acquisition d'une 2^{ème} urne électorale et de 2 isoloirs supplémentaires pour l'organisation de ces 2 élections.

Le Maire présente des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE le devis de l'entreprise DOUBLET pour l'achat :

- d'1 urne Voltaire pour 1.200 bulletins, identique à celle que la commune possède déjà,
- d'1 isoloir 2 cases dont 1 case PMR avec rideaux,

pour un montant H.T. de 861,00 euros et T.T.C. de 1.033,20 euros.

Le conseil municipal charge le Maire de régler cet achat en investissement à l'article 2188 du budget communal où les crédits sont disponibles.

Le Maire précise que l'achat de l'urne électorale est pris en charge financièrement par l'Etat.

2021-02-06 : Achat de panneaux de signalisations

Le Maire informe le conseil de la nécessité de faire l'acquisition des panneaux de signalisation suivants :

- 1 panneau et un panonceau pour signaler le point d'aspiration près de l'étang pour le service de défense incendie,
- 1 panneau « arrêt de bus » à installer au hameau de Hollard,
- 1 panneau d'entrée de village « La Chapelle sur Oreuse ».

Le Maire présente le devis de l'entreprise ADW Communication et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et accepte le devis d'un montant H.T. de 450,00 euros.

Le conseil municipal CHARGE le Maire de régler cet achat en investissement à l'article 2188 du budget communal où les crédits sont disponibles.

2021-03-07 : Contrat d'entretien des installations liées aux réseaux d'eaux usées et d'Adduction Eau Potable – CIVB

Le Maire présente au conseil le contrat d'entretien n°11761 proposé par la société CIVB de Perceneige, pour l'entretien des installations liées aux réseaux d'eaux usées et d'AEP de la commune.

Ce contrat est prévu pour une année renouvelable sur 3 ans, son montant annuel s'élève à 1.777,39 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de renouveler le contrat d'entretien proposé par CIVB,
- Autorise le Maire à signer le contrat avec CIVB,
- Charge le Maire de signifier cette présente décision à Mr le Receveur Municipal de Pont sur Yonne.

2021-03-08 : Projet d'école numérique

David Pinto, Maire-Adjoint, prend la parole pour informer les conseillers de l'avancée du projet d'école numérique. Le dossier finalisé a été déposé sur la plateforme de l'Education Nationale. Ce nouveau projet a toutes ses chances d'aboutir puisqu'il respecte les recommandations et prescriptions de l'Etat.

Pour mémoire, ce projet permettra d'équiper les 2 classes élémentaires de :

- 2 appareils photos numériques,
- 1 tableau blanc triptyque, projection et feutres,
- 2 vidéoprojecteurs,
- 1 pack de 16 tablettes,
- 2 PC portables,
- 1 répéteur WIFI.

Le tout pour un montant H.T. de 8.345,95 €.

Subventionnable à 70 % (sur la base de 7.000 €) par l'Etat.

La coopérative scolaire s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 500 euros et l'association « Le Grenier des Ecoliers », pour la somme de 800 euros.

Il restera à la charge de la commune, la somme de 1.866 euros.

S'ajoute à ces équipements, un abonnement obligatoire de 132,34 euros T.T.C. annuel à la revue « my little weekly » (qui est une adaptation anglaise du journal « mon petit quotidien ») ainsi qu'à la revue « Sciences et vie découvertes ».

III – Informations diverses :

1°) Réunion avec Mme Agnès Nolle et Mr David Fetus de l'UTI de Sens (Unité Territoriale des Infrastructures) le 9 mars 2021

Cette rencontre a permis aux conseillers présents d'obtenir des précisions et des conseils sur les aménagements possibles pour limiter la vitesse des véhicules et des camions sur la traversée du village, sur la route départementale 25.

Les responsables de l'UTI, ont proposé de faire réaliser sur une période bien déterminée, un comptage des véhicules et des camions, ceci afin de connaître avec précision leur fréquentation et leur vitesse.

Une proposition a été faite d'installer deux panneaux « priorité à droite » sur la RD25.

2°) Compte rendu des réunions de la commission « Communication, Culture, Patrimoine et Citoyenneté »

Laurent Marty, Président de cette commission, précise que les différents projets entamés il y a plusieurs semaines, avancent, il s'agit :

- de l'externalisation de l'impression du bulletin municipal et de son financement en partie par les annonceurs,
- du nouveau site internet actuellement en construction,
- de l'étude faite sur les frais de fonctionnement et de location des photocopieurs de la mairie et de l'école,
- de 4 projets d'évènements culturels annuels.

3°) Projet d'installation d'un éclairage supplémentaire sur la place de l'église pour le marché

Le Maire présente l'étude chiffrée du SDEY (Syndicat des Energies de l'Yonne) qui s'élève à 11.285,74 euros et qui propose :

- le remplacement du projecteur existant sur la façade de l'église,
- la fourniture et la pose de 3 projecteurs,
- la création d'un réseau d'éclairage public souterrain,
- la pose d'un interrupteur différentiel pour le départ alimentant le mât aiguille.

Ces travaux subventionnables à 50 % par le SDEY représenteraient une dépense de 5.642,87 € pour la commune.

Après avoir étudié le dossier, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition chiffrée et décide de réfléchir à d'autres solutions pour éclairer efficacement le périmètre du marché pendant les mois d'hiver.

4°) Rénovation de la faïence et de la peinture dans les sanitaires de la salle des fêtes

Après avoir pris connaissance du devis estimatif établi par Gilles Briaux, pour la réalisation en régie communale, de la rénovation des faïences et de la peinture des sanitaires de la salle des fêtes, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter un devis à une entreprise. Une décision sera prise à l'occasion d'une prochaine réunion.

5°) Achat d'un broyeur

Le Maire propose au conseil de faire l'acquisition d'un broyeur pour faciliter les travaux de tonte dans le village et les hameaux.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à prospecter auprès d'entreprises spécialisées et compte tenu de l'urgence, l'autorise à engager une somme de 3.000 euros maximum pour l'achat d'un broyeur.

6°) Report d'une réunion du conseil municipal

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de reporter la réunion prévue initialement, le lundi 26 avril 2021 au lundi 3 mai 2021. Le conseil donne son accord.

7°) Tenue des bureaux de vote – Elections Régionales et Départementales

Le Maire rappelle les dates des 2 prochains scrutins à organiser par la municipalité et demande aux conseillers de s'inscrire dès que possible sur la liste pour tenir les bureaux de vote.

8°) Site de la société Chèze Paprec

Le Maire informe le conseil que la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une chaîne de production de combustible solide et de récupération déposée auprès de la Préfecture de l'Yonne par la société Chèze Paprec, a été rejetée.

La société Chèze Paprec a obtenu une prolongation d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur notre commune, jusqu'au 30 avril 2022.

Le conseil municipal accepte la candidature de Mr le Maire, Gilles Bonneau et Mr Sébastien Boisselier, en tant que membre titulaire et suppléant pour siéger au sein de la Commission de Suivi du Site (CSS).

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h40

Le Maire, Gilles BONNEAU